

A.D.I.L. 75

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Association à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901)

46, bis boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS

Téléphone : 01 42 79 50 34

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS
ET ANNEXE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF

NATURE	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEM. OU PROVIS.	VALEUR NETTE	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	152 449,02	152 449,02	-	-
Droit de bail	152 449,02	152 449,02	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	245 774,41	229 925,56	15 848,85	13 060,43
Installations, aménagements	140 908,95	140 908,95	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	104 865,46	89 016,61	15 848,85	13 060,43
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	50 515,14	-	50 515,14	50 515,14
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	448 738,57	382 374,58	66 363,99	63 575,57
CREANCES DE FONCTIONNEMENT	105 599,00	-	105 599,00	169 407,13
Subventions et cotisations à recevoir	104 807,00	-	104 807,00	169 407,13
Débiteurs divers	792,00	-	792,00	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 054 383,69	-	1 054 383,69	936 401,90
DISPONIBILITES	84 661,90	-	84 661,90	71 743,28
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		-	-	1 650,00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 244 644,59		1 244 644,59	1 179 202,31
TOTAL DE L'ACTIF	1 693 383,16	382 374,58	1 311 008,58	1 242 777,88

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF

NATURE	Montant Au 31/12/2025	Montant Au 31/12/2024
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISES	328 227,49	328 227,49
Fonds propres	324 707,49	324 707,49
Réserves	3 520,00	3 520,00
REPORT A NOUVEAU	17 392,24	31 078,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 529,36	-13 686,18
TOTAL DES FONDS PROPRES	396 149,09	345 619,73
PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES	40 000,00	40 000,00
PROVISION FONDS DE DEPART EN RETRAITE	359 430,00	359 430,00
PROVISION PLAN FORMATION ET SITE INTERNET	61 653,00	61 653,00
PROVISION CONGRES ANIL / ADIL		30 000,00
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	461 083,00	491 083,00
FONDS DEDIES		
DETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	15 492,49	1 490,94
Fournisseurs	8 313,60	1 490,94
Charges à payer	7 178,89	
DETTES SOCIALES ET FISCALES	417 312,00	404 584,21
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20 972,00	-
TOTAL DES DETTES	453 776,49	406 075,15
TOTAL DU PASSIF	1 311 008,58	1 242 777,88

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTAT

EXERCICE 2025

CHARGES	REEL 2024	BUDGET 2025	REEL 2025
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	10 283,49	11 800	12 562,23
Electricité, gaz, eau	6 935,85	7 500	5 159,36
Fournitures de bureau et de reprographie	3 197,50	4 000	7 402,87
Produits d'entretien	150,14	300	
SERVICES EXTERIEURS	234 395,61	255 500	238 157,29
Loyers et charges	175 056,09	193 000	181 314,67
Location matériel et photocopieur	7 852,50	7 000	8 895,69
Entretien et réparations locaux et matériels	44 105,63	49 000	42 903,91
Assurances	4 453,78	4 500	3 959,34
Documentation	2 927,61	2 000	1 083,68
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85 561,22	102 400	86 365,32
Formation externe et interne	16 986,45	20 000	6 490,14
Prestations informatiques et honoraires	38 991,24	41 000	43 034,61
Publication, Editions, Observatoire	1 246,32	3 000	750,91
Transports et déplacements	2 264,82	3 900	2 307,80
Missions et réceptions	200,00	9 000	11 092,03
Frais postaux et de télécommunications	24 026,89	23 500	21 182,25
. Affranchissements	7 869,85	8 500	7 714,21
. Téléphone et internet	16 157,04	15 000	13 468,04
Cotisations	763,00	800	776,00
Frais de services bancaires	1 082,50	1 200	731,58
IMPOTS ET TAXES	119,95	150	125,66
Taxes diverses	119,95	150	125,66
A REPORTER	330 360,27	369 850	337 210,50

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTAT

EXERCICE 2025

CHARGES (suite)	REEL 2024	BUDGET 2025	REEL 2025
	330 360,27	369 850,00	337 210,50
CHARGES DE PERSONNEL	1 877 780,41	1 812 259	1 751 258,00
Appointements bruts	1 194 370,88	1 150 000	1 125 890,17
Intéressement du personnel	32 540,96	32 500	
Indemnités de transport et de tickets restaurant	46 360,30	48 500	42 632,51
. Prime de transport	14 660,34	15 500	14 328,80
. Tickets restaurants	31 699,96	33 000	28 303,71
Congés à payer	820,49	4 000	8 755,31
Charges sociales	504 423,85	479 259	484 142,01
. Cotisation de sécurité sociale	369 755,82	350 259	351 803,48
. Cotisation retraite	71 378,26	68 000	68 021,42
. Cotisation prévoyance	53 167,63	51 000	54 349,45
. Médecine du travail	4 909,82	5 000	4 640,92
. Oeuvres sociales du personnel	5 212,32	5 000	5 326,74
Charges fiscales	99 263,93	98 000	89 838,00
Taxe sur les salaires	99 263,93	98 000	89 838,00
Contribution formation continue			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	3,83		10,85
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 473,33	8 500,00	5 869,82
Dotation aux amortissements	8 473,33	8 500	5 869,82
Dotation aux provisions pour fonds de départ			
Dotation aux provisions pour plan formation	-	-	-
Dotation aux provisions pour travaux			
Dotation aux provisions pour congrès ANIL / ADIL			
DOTATION FONDS DEDIES			
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 216 617,84	2 190 609	2 094 349,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 874,41	-	8 296,07
Charges exceptionnelles	15 874,41		50,07
Perte irrécouvrables			8 246,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 686,18		50 529,36
TOTAL GENERAL	2 218 806,07	2 190 609	2 153 174,60

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTAT

EXERCICE 2025

PRODUITS	REEL 2024	BUDGET 2025	REEL 2025
COTISATIONS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 927 690,83	1 927 109	1 942 947,77
. Subvention de fonctionnement	1 654 244,33	1 649 700	1 663 036,77
- Etat	207 652,00	207 000	215 584,00
- CGLLS	32 912,45	32 900	33 037,60
- Ville de Paris subvention	556 000,00	572 000	572 000,00
- Ville de Paris cotisation	15 822,00	0	0,00
- CAF de Paris	95 000,00	110 000	110 000,00
- Action Logement	448 056,88	430 000	434 615,17
- Etat : DRIHL - Commandement de payer	36 001,00	35 000	35 000,00
- DSOL - Commandement de payer	55 000,00	55 000	55 000,00
- Etat : DRIHL Equipe mobile	81 800,00	81 800	81 800,00
- Etat : DRIHL - Chargé de mission sortie de crise	126 000,00	126 000	126 000,00
Cotisations des collègues	273 446,50	277 409	279 911,00
. Collège 1	86 003,00	87 239	92 427,00
- HLM	31 622,00	31 938	37 503,00
- Banques	11 020,00	11 130	11 130,00
- Autres organismes	43 361,00	44 171	43 794,00
. Cotisations Collège 2	170,00	170	170,00
. Cotisations Collège 3	187 273,50	190 000	187 314,00
AUTRES PARTICIPATIONS	283 565,22	258 500	171 048,62
Action de formation	185 763,54	110 000	122 283,52
Actions spécifiques, études observatoire et divers	50 878,14	6 000	13 194,51
Valorisation locaux mise à disposition Mairie	17 500,00	17 500	17 500,00
Remboursement divers, prévoyance et formation personnel	29 423,54	5 000	18 070,59
Reprise provision pour action de formation	0,00	50 000	
Reprise fonds dédiés		70 000	
PRODUITS FINANCIERS	7 550,02	5 000	7 983,04
REPRISE FONDS DEDIES			
REPRISE PROVISION			30 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 195,17
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	2 218 806,07	2 190 609	2 153 174,60

A.D.I.L. 75

Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

46 bis, boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris

Comptes établis en euros (€)

Préambule

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Identification de l'entité	
Dénomination	A.D.I.L. 75 – Association Départementale d'Information sur le Logement
Forme juridique	Association à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901)
Siège social	46 bis, boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris
Objet	Information et conseil du public sur le logement et l'habitat
Exercice	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 (12 mois)
Numéro RNA / SIREN	W751051054 / 315 483 727
Date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration	09 juin 2026
Date de l'Assemblée générale d'approbation	29 juin 2026

Les montants sont exprimés en euros. Sauf indication contraire, la colonne « N » correspond à l'exercice clos le 31/12/2025 et la colonne « N-1 » à l'exercice clos le 31/12/2024.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 se solde par un excédent de 50 529,36 €, contre un déficit de 13 686,18 € au titre de l'exercice 2024, soit une amélioration du résultat de 64 215,54 €.

Les principaux éléments ayant marqué l'exercice sont les suivants :

- Stabilité des subventions de fonctionnement (1 663 036,77 €, contre 1 654 244,33 € en 2024), la Ville de Paris demeurant le premier financeur (572 000,00 €) devant Action Logement (434 615,17 €) et l'État (215 584,00 €).
- Reprise de la provision constituée pour le congrès ANIL/ADIL à hauteur de 30 000,00 €, le congrès n'ayant pas généré la charge anticipée.
- Maîtrise globale des charges de fonctionnement (2 094 349,17 €) sous le budget voté (2 190 609 €) et en repli par rapport à 2024 (2 216 617,84 €), notamment sur les charges de personnel (1 751 258,00 € contre 1 877 780,41 €).
- Renforcement de la trésorerie : les valeurs mobilières de placement progressent de 936 401,90 € à 1 054 383,69 € et les disponibilités de 71 743,28 € à 84 661,90 €.

Continuité d'exploitation : les comptes ont été établis dans une perspective de continuité de l'activité, justifiée par le niveau des fonds propres (396 149,09 €), de la trésorerie disponible et par le caractère récurrent des financements publics et des cotisations des membres.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément :

- Au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Au Plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03), pour les dispositions auxquelles renvoie le règlement ANC n° 2018-06 ;
- Aux règlements ANC n° 2022-06 (modernisation des états financiers) et n° 2023-03 (coordination du référentiel non lucratif avec la modernisation du PCG), applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Première application de la modernisation des états financiers (ANC n° 2022-06 et n° 2023-03). L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application de ces règlements. Conformément à la doctrine de l'ANC, leur première application s'opère sans effet sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Les montants de l'exercice précédent présentés à titre comparatif ont, le cas échéant, été reclassés pour assurer la comparabilité ; aucun retraitement n'a affecté les capitaux propres d'ouverture. La suppression de la technique des transferts de charges (compte 79) est sans incidence sur les comptes de l'association.

2.2 Principes généraux et conventions de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Aucun changement de méthode comptable, autre que les évolutions de présentation décrites au § 2.1, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3 Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation attendue des biens :

- Droit de bail : non amortissable par nature ; intégralement déprécié/amorti à la clôture ;
- Installations et aménagements : 5 à 10 ans ;
- Installations techniques, matériel et outillage (dont matériel informatique et mobilier) : 3 à 5 ans.

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements versés (notamment le dépôt de garantie du bail des locaux) sont maintenus à l'actif pour leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement. À la clôture, les subventions et cotisations à recevoir correspondent à des

produits acquis au titre de l'exercice et non encore encaissés ; aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À la clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation (valeur liquidative) est inférieure à la valeur comptable ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les disponibilités figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'association a, à la clôture, une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Engagements de retraite

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisés sous forme de provision (méthode dite « préférentielle »). La provision « fonds de départ en retraite » figurant au passif (359 430,00 €) couvre ces engagements. Le montant est déterminé par la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de présence dans l'entité, des hypothèses de rotation du personnel et d'un taux d'actualisation.

Subventions de fonctionnement et produits

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice qu'elles financent. La fraction d'une subvention rattachée à des projets ou à des charges d'un exercice ultérieur est comptabilisée, selon le cas, en produits constatés d'avance ou en fonds dédiés. Les cotisations des membres sont enregistrées en produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture, la partie des subventions et ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. À la clôture de l'exercice, l'association ne porte aucun fonds dédié au passif.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature (mises à disposition de biens, prestations, bénévolat) sont valorisées et présentées lorsque l'entité dispose d'une information quantifiable et fiable. La mise à disposition de locaux par la Mairie est valorisée pour 17 500,00 € (voir § 6).

3. Notes sur le bilan

3.1 Actif immobilisé – valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes

Nature	Valeur brute	Amort./prov.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	152 449,02	152 449,02	0,00
– Droit de bail	152 449,02	152 449,02	0,00
Immobilisations corporelles	245 774,41	229 925,56	15 848,85
– Installations, aménagements	140 908,95	140 908,95	0,00
– Installations techniques, matériel et outillage	104 865,46	89 016,61	15 848,85
Dépôts et cautionnements	50 515,14	0,00	50 515,14
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	448 738,57	382 374,58	66 363,99

La valeur nette de l'actif immobilisé s'établit à 66 363,99 € au 31/12/2025, contre 63 575,57 € au 31/12/2024. Le droit de bail et les installations/aménagements sont intégralement amortis. La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 5 869,82 € (8 473,33 € en 2024).

3.2 État des créances

Nature	Montant net	À 1 an au plus	À plus d'un an
Subventions et cotisations à recevoir	104 807,00	104 807,00	0,00
Débiteurs divers	792,00	792,00	0,00
Dépôts et cautionnements	50 515,14	0,00	50 515,14
TOTAL DES CRÉANCES	156 114,14	105 599,00	50 515,14

Les créances de fonctionnement (105 599,00 €) sont en diminution de 63 808,13 € par rapport à 2024 (169 407,13 €), traduisant un meilleur encaissement des subventions et cotisations à recevoir. L'ensemble des créances de fonctionnement est exigible à un an au plus ; les dépôts et cautionnements sont, par nature, exigibles à plus d'un an.

3.3 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	1 054 383,69	936 401,90
Disponibilités	84 661,90	71 743,28
TOTAL	1 139 045,59	1 008 145,18

La trésorerie globale (VMP et disponibilités) progresse de 130 900,41 € sur l'exercice, sous l'effet de l'excédent dégagé et de la diminution des créances. Aucune dépréciation des VMP n'a été constatée à la clôture.

3.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont nulles au 31/12/2025 (1 650,00 € au 31/12/2024). Elles correspondaient à des charges de fonctionnement courant rattachables à l'exercice suivant.

3.5 Fonds propres – tableau de variation

Nature	Ouverture	Affectation / variation	Clôture
Fonds propres	324 707,49	0,00	324 707,49
Réserves	3 520,00	0,00	3 520,00
Report à nouveau	31 078,42	-13 686,18	17 392,24
Résultat de l'exercice	-13 686,18	64 215,54	50 529,36
TOTAL DES FONDS PROPRES	345 619,73	50 529,36	396 149,09

Le résultat déficitaire de l'exercice 2024 (-13 686,18 €) a été affecté en report à nouveau, ramené de 31 078,42 € à 17 392,24 €. Le résultat excédentaire de l'exercice 2025 (+50 529,36 €) porte le total des fonds propres à 396 149,09 €. Les fonds propres sont sans droit de reprise.

3.6 Provisions pour risques et charges – tableau de variation

Nature	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Provision pour risques et charges	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
Provision fonds de départ en retraite	359 430,00	0,00	0,00	359 430,00
Provision plan formation et site internet	61 653,00	0,00	0,00	61 653,00
Provision congrès ANIL / ADIL	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
TOTAL DES PROVISIONS	491 083,00	0,00	30 000,00	461 083,00

Les provisions pour risques et charges passent de 491 083,00 € à 461 083,00 €, sous le seul effet de la reprise de 30 000,00 € de la provision constituée pour le congrès ANIL/ADIL (comptabilisée en produits). La provision « fonds de départ en retraite » (359 430,00 €) couvre les engagements de retraite (voir § 5.1). Aucune dotation n'a été enregistrée sur l'exercice.

3.7 Fonds dédiés

L'association ne porte aucun fonds dédié au passif au 31/12/2025 (néant au 31/12/2024). Aucune ressource affectée par un tiers financeur à un projet défini ne restait à employer à la clôture.

3.8 État des dettes

Nature	Montant	À 1 an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs	8 313,60	8 313,60	0,00
Charges à payer	7 178,89	7 178,89	0,00
Dettes sociales et fiscales	417 312,00	417 312,00	0,00

Nature	Montant	À 1 an au plus	À plus d'un an
Produits constatés d'avance	20 972,00	20 972,00	0,00
TOTAL DES DETTES	453 776,49	453 776,49	0,00

L'ensemble des dettes est exigible à un an au plus. Les dettes sociales et fiscales (417 312,00 €, contre 404 584,21 € en 2024) regroupent principalement les dettes envers les organismes sociaux et la taxe sur les salaires. Les charges à payer (7 178,89 €) et les produits constatés d'avance (20 972,00 €) traduisent l'application du principe d'indépendance des exercices.

4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Subventions de fonctionnement – détail par financeur

Financier	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
État	207 652,00	207 000,00	215 584,00
CGLLS	32 912,45	32 900,00	33 037,60
Ville de Paris – subvention	556 000,00	572 000,00	572 000,00
Ville de Paris – cotisation	15 822,00	0,00	0,00
CAF de Paris	95 000,00	110 000,00	110 000,00
Action Logement	448 056,88	430 000,00	434 615,17
État – DRIHL Commandement de payer	36 001,00	35 000,00	35 000,00
DSOL – Commandement de payer	55 000,00	55 000,00	55 000,00
État – DRIHL Équipe mobile	81 800,00	81 800,00	81 800,00
État – DRIHL Chargé de mission sortie de crise	126 000,00	126 000,00	126 000,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 654 244,33	1 649 700,00	1 663 036,77

Les subventions de fonctionnement (1 663 036,77 €) progressent légèrement (+8 792,44 €) et dépassent le budget voté (1 649 700 €). La Ville de Paris demeure le premier financeur. Aucune fraction de subvention n'a été reportée en fonds dédiés à la clôture (voir § 3.7).

4.2 Cotisations des membres (collèges)

Collège	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
Collège 1 – HLM	31 622,00	31 938,00	37 503,00
Collège 1 – Banques	11 020,00	11 130,00	11 130,00
Collège 1 – Autres organismes	43 361,00	44 171,00	43 794,00
Collège 2	170,00	170,00	170,00
Collège 3	187 273,50	190 000,00	187 314,00
TOTAL COTISATIONS DES COLLÈGES	273 446,50	277 409,00	279 911,00

Les cotisations des collèges (279 911,00 €) sont en hausse de 6 464,50 € par rapport à 2024, portées principalement par le collège 1 (HLM).

4.3 Autres participations et produits divers

Nature	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
Actions de formation	185 763,54	110 000,00	122 283,52
Actions spécifiques, études, observatoire et divers	50 878,14	6 000,00	13 194,51
Valorisation locaux mis à disposition (Mairie)	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Remboursements divers, prévoyance et formation personnel	29 423,54	5 000,00	18 070,59
TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS	283 565,22	258 500,00	171 048,62

Les autres participations (171 048,62 €) reculent par rapport à 2024 (283 565,22 €), principalement du fait d'un moindre volume d'actions de formation et de l'absence de reprise de provision/fonds dédiés (50 000 € et 70 000 € budgétés en 2025, non réalisés). La valorisation des locaux mis à disposition par la Mairie (17 500,00 €) constitue une contribution en nature (voir § 6).

4.4 Produits financiers et exceptionnels

Les produits financiers s'élèvent à 7 983,04 € (7 550,02 € en 2024), issus du placement de la trésorerie. Les produits exceptionnels s'établissent à 1 195,17 €. La reprise de provision (congrès ANIL/ADIL) pour 30 000,00 € est présentée en produits.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 8 296,07 € (15 874,41 € en 2024), dont 8 246,00 € de pertes sur créances irrécouvrables et 50,07 € de charges exceptionnelles diverses.

4.5 Charges de personnel

Nature	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025
Appointements bruts	1 194 370,88	1 150 000,00	1 125 890,17
Intéressement du personnel	32 540,96	32 500,00	0,00
Indemnités de transport et tickets restaurant	46 360,30	48 500,00	42 632,51
Congés à payer	820,49	4 000,00	8 755,31
Charges sociales	504 423,85	479 259,00	484 142,01
Charges fiscales (taxe sur les salaires)	99 263,93	98 000,00	89 838,00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 877 780,41	1 812 259,00	1 751 258,00

Les charges de personnel (1 751 258,00 €) diminuent de 126 522,41 € par rapport à 2024 (1 877 780,41 €) et restent sous le budget (1 812 259 €). Cette baisse s'explique notamment par la diminution des appointements bruts et l'absence d'intéressement versé au titre de l'exercice. Les charges sociales représentent 484 142,01 € (dont sécurité sociale 351 803,48 €, retraite 68 021,42 €, prévoyance 54 349,45 €).

4.6 Effectif moyen

L'effectif de l'association se compose de personnel salarié affecté à l'activité d'information et de conseil sur le logement.

Catégorie de salariés	Personnel salarié
Cadres	20
Employés	8
TOTAL	28

4.7 Impôts et taxes – situation fiscale

En tant qu'association non assujettie à la TVA pour son activité d'intérêt général, l'A.D.I.L. 75 est redevable de la taxe sur les salaires, comptabilisée pour 89 838,00 € au titre de l'exercice (99 263,93 € en 2024). Les autres impôts et taxes (taxes diverses) s'élèvent à 125,66 €.

5. Engagements financiers et hors bilan

5.1 Engagements de retraite

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière) sont intégralement provisionnés au passif sous la rubrique « Provision fonds de départ en retraite », pour 359 430,00 € au 31/12/2025 (inchangé par rapport au 31/12/2024). En conséquence, aucun engagement de retraite ne demeure hors bilan.

5.2 Engagements liés au bail des locaux

L'association est locataire de ses locaux (loyers et charges de 181 314,67 € sur l'exercice) et a versé un dépôt de garantie inscrit en dépôts et cautionnements (50 515,14 €). Un droit de bail figure à l'actif pour une valeur brute de 152 449,02 €, intégralement amorti.

6. Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les contributions volontaires en nature dont l'entité bénéficie sont présentées dès lors qu'elles peuvent être recensées et valorisées de manière fiable.

La Ville de Paris (Mairie) met gratuitement des locaux à la disposition de l'association ; cette contribution est valorisée pour 17 500,00 € au titre de l'exercice 2025 (montant identique en 2024).

7. Autres informations

7.1 Rémunération des dirigeants et bénévolat

Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants au titre de leur mandat.

7.2 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative non conclue à des conditions normales avec des parties liées n'a été identifiée au cours de l'exercice.

7.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les comptes de l'exercice font l'objet d'une mission de certification par le commissaire aux comptes pour un montant de 3 155 euros HT

7.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation ou d'affecter de manière significative la situation financière de l'association n'est survenu entre la date de clôture (31/12/2025) et la date d'arrêté des comptes.